

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 20 février 2009

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-3-2-3

**Service consulté**

Association Départementale du Tourisme

**AIDE A L'HOTELLERIE**

Résumé : *Il est proposé d'accorder une aide totale de 32 109 € en faveur de trois établissements hôteliers.*

*Il est également proposé de modifier la subvention accordée au titre de l'aide à l'hôtellerie à la société "Hôtel Munier Au Tilleul", en portant son montant à 49 488 € au lieu de 44 704,50 €.*

Le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté en date du 20 octobre 2006 un nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante. Ce dernier, commun aux trois grandes collectivités alsaciennes, a vu la mise en place d'un guichet unique dans chaque département.

C'est l'Association Départementale du Tourisme qui instruit techniquement les dossiers pour le compte commun du Conseil Général du Haut-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace.

Les deux collectivités qui interviennent à parité dans le financement de ce dispositif examinent les demandes de financement sur la base d'une même note technique.

Les modalités d'application (versement, validité, contreparties, résiliation) de cette intervention sont arrêtées dans le cadre d'une convention type entre le Département et le maître d'ouvrage.

Trois dossiers sont soumis à votre examen dans le cadre du présent rapport.

Le tableau ci-après présente de façon récapitulative ces projets d'investissement hôtelier.

Vous trouverez en annexe des fiches de synthèse plus détaillées.

| <b>Nom de l'hôtel et bénéficiaire</b>                 | <b>Montant de l'investissement éligible</b> | <b>Travaux</b>   | <b>Taux</b> | <b>Cadre d'intervention</b> | <b>Proposition d'aide du CG 68</b> |
|---|---|--|-------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Le Rapp à COLMAR<br>SAS « HORESTAL »                  | 117 582 € HT                                | Réaménagement complet de 3 chambres                        | 5 %         | Règle de minimis            | <b>5 879 €</b>                     |
| A l'Oriel à RIQUEWIHR<br>Sàrl « Hôtel à l'Oriel »     | 111 112 € HT                                | Réaménagement de l'hôtel (principalement réception)        | 12,5 %      | Règle de minimis            | <b>13 889 €</b>                    |
| Villa Rosa aux TROIS EPIS<br>Mme Anne-Rose DENIS HAAS | 98 725 € HT                                 | Rénovation de 2 chambres, du coin détente et de la piscine | 12,5 %      | Règle de minimis            | <b>12 341 €</b>                    |
| <b>Total :</b>  | <b>327 419 € HT</b>                         |  |             |                             | <b>32 109 €</b>                    |

L'aide totale proposée s'élève à 32 109 € pour les 3 établissements susmentionnés.

Par ailleurs, lors de la Commission Permanente du 7 novembre 2008, une subvention de 44 704,70 € a été attribuée à la Sàrl « Hôtel Munier Au Tilleul » pour des travaux de réaménagement complet de l'établissement hôtelier « Hôtel Restaurant Au Tilleul » à LABAROCHE.

Entre temps le porteur de projet a transmis des devis supplémentaires, qui portent le montant des travaux éligibles à 395 906 € au lieu de 357 636 €. Ces nouvelles pièces permettraient de porter la subvention à 49 488 € (soit un taux de 12,5 %), au lieu de 44 704,50 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une aide de 5 879 € à la SAS « HORESTAL » à COLMAR, selon la fiche de présentation annexée ;
- d'attribuer une aide de 13 889 € à la Sàrl « Hôtel à l'Oriel » à RIQUEWIHR, selon la fiche de présentation annexée ;
- d'attribuer une aide de 12 341 € à Mme Anne-Rose DENIS HAAS, selon la fiche de présentation annexée ;
- de porter la subvention accordée à la Sàrl « Hôtel Munier Au Tilleul », lors de la Commission Permanente du 7 novembre 2008, de 44 704,70 € à 49 488 € ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions types d'attribution de subventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 2009-F241-170, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

**« Hôtel le Rapp »**  
**68000 COLMAR**

## CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

**PROPRIETAIRE/GERANT :** M. & MME DORFFER

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** SAS « HORESTAL »

**Murs :** SAS « HORESTAL »

**FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :** M. Dorffer est gérant de l'hôtel restaurant « le Rapp » à COLMAR depuis 1977.

### CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Le Rapp est un hôtel restaurant classé 3 étoiles et dispose de 38 chambres climatisées (dont 7 junior suites créées en 2004 et 2007) et d'une capacité de 150 couverts répartis sur 3 salles.

Situé en bordure du centre historique de COLMAR, à proximité de la place Rapp et du Champ de Mars, l'établissement propose à sa clientèle une piscine couverte, un hammam, un sauna et une salle de musculation. Toutes les chambres sont équipées d'une connexion Internet. Atout important en centre-ville, l'établissement dispose d'un garage.

Adhérent aux Logis de France (3 cheminées), l'établissement bénéficie par ailleurs d'une certification « HotelCert » et figure dans divers guides.

Employant 18 personnes à temps plein, l'hôtel bénéficie d'une bonne fréquentation, dépassant 61% de taux d'occupation.

La clientèle, majoritairement française et individuelle, se répartit à parité entre loisirs et affaires.

## PROJET

### DESCRIPTION :

Le projet vise le réaménagement complet de 3 chambres dans la partie ancienne de l'établissement. Les travaux qui seront réalisés sous la conduite d'un architecte (Bernard WILHELM) prévoient notamment la modernisation et l'agrandissement des salles de bains.

### OBJECTIF :

Ces travaux visent à améliorer la qualité de l'accueil dans l'hôtel, en prolongement des travaux entrepris depuis 2004 et afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle.

**EMPLOIS CREEES :** Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE :** **SAS « HORESTAL »**

**BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :** **SAS « HORESTAL »**

APE : 5510Z – Hôtels et hébergements similaires

SIRET : 310 240 965 00015

Président : M. Bernard DORFFER

Siège social : 1, rue Weinemer – 68000 COLMAR

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** Les travaux sont programmés du 5 janvier 2009 au 20 février 2009

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 124 582,50 € (dont 14 332,5 € HT d'honoraires)

Montant H.T. éligible : 117 582 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Réaménagement complet de 3 chambres et honoraires s'y rapportant

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Autofinancement | 0         |
| Emprunt         | 125 000 € |
| Région Alsace   | 5 879 €   |
| Département 68  | 5 879 €   |
| Autres          |           |
| TOTAL           | 136 758 € |

CIC

La demande de prêt ayant déjà été faite, elle n'a pas tenu compte des possibilités de subvention.

Avec l'aval de la banque, elle porte sur la globalité du coût prévisionnel du projet.

La subvention permettra d'effectuer un remboursement anticipé sur le prêt.

Par ailleurs, il convient de relever que certaines dépenses (téléviseurs, linge de lit, petit mobilier) n'ont pas été chiffrées au projet.

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, situé dans une ville de plus de 15 000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **SAS « HORESTAL »** une subvention de 11 758 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 10 % du montant H.T éligible estimé à 117 582 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 5 879 € (5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**

**« Hôtel à l'Oriel »**  
**68340 RIQUEWIHR**

## CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

**PROPRIETAIRE/GERANT :** MME SYLVIANE WENDEL

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** SARL « Hôtel à l'Oriel »

**Murs :** SCI « A L'ORIEL »

**FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :** Exploitation de l'Hôtel « à l'Oriel » depuis juillet 1990.

### CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

L'hôtel à l'Oriel est un établissement 3 étoiles de 22 chambres, sans restaurant, situé en plein cœur de la commune de RIQUEWIHR. L'établissement, installé dans une demeure alsacienne de 1577, bénéficie d'un cadre historique exceptionnel et de la quiétude d'une cour intérieure où peuvent être servis les petits déjeuners à la belle saison. Il est situé à proximité d'un parking.

L'établissement n'adhère à aucune chaîne hôtelière, mais est adhérent à l'office de tourisme intercommunal du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr et est présent dans de nombreux guides européens et internationaux.

L'établissement emploie 6 salariés, dont 3 à temps plein et bénéficie d'un taux d'occupation annuel de l'ordre de 55 %.

## PROJET

### DESCRIPTION :

Le projet vise le réaménagement du porche d'entrée, de la salle de petits déjeuners et de la réception. En outre, l'installation de la climatisation au niveau de l'accueil et de la salle de petits déjeuners et le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation est également prévu.

### OBJECTIF :

Ces travaux visent à rendre l'outil de travail plus performant (principalement réception) et à adapter le cadre à des critères plus actuels, répondant davantage aux attentes de la clientèle. L'habillage bois permettra en outre d'apporter chaleur et convivialité à ces espaces communs.

**EMPLOIS CREES :** Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois

**MAITRE D'OUVRAGE :** **SARL « Hôtel à l'Oriel »**

**BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :** **SARL « Hôtel à l'Oriel »**

APE : 5510Z – Hôtels et hébergements similaires

SIRET : 335 049 516 00016

Gérant : Mme Sylviane WENDEL

Siège social : 3, Rue des Ecuries Seigneuriales – 68340 RIQUEWIHR

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** Les travaux ont été réalisés début 2008 (la déclaration d'intention ayant été envoyée fin 2007 et le dossier complété à posteriori, petit à petit).

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 143 089 € (dont 12 079 € d'honoraires)

Montant H.T. éligible : 111 112 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Réaménagement complet du porche d'entrée
- Réaménagement / agencement de la réception
- Réaménagement de la salle de petits déjeuners (hors tables et chaises)
- Installation climatisation + travaux électricité au niveau de la réception et de la salle de petits déjeuners
- Honoraires se rapportant à ces travaux

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Autofinancement | 0         |
| Emprunt         | 115 311 € |
| Région Alsace   | 13 889 €  |
| Département 68  | 13 889 €  |
| Autres          |           |
| TOTAL           | 143 089 € |

Crédit Mutuel

Le montant de l'emprunt indiqué s'intègre dans un prêt d'investissement global de 185 000 € accordé à l'entreprise par le Crédit Mutuel sur une durée de 12 ans. Il convient de préciser que la société exploite par ailleurs un meublé de tourisme pouvant accueillir 4 à 6 personnes.

Divers emprunts (auprès du Crédit Mutuel et du CIAL), pour un montant total de 250 000 € sont encore en cours de remboursement, expliquant le manque d'autofinancement sur l'opération. A noter toutefois que le chiffre d'affaires de la société est en progression constante depuis 3 ans et qu'une marge de progression existe encore très certainement compte tenu du taux d'occupation actuel de l'établissement.

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la SARL « Hôtel à l'Oriel » une subvention de 27 778 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 111 112 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 13 889 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**

## CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

---

**PROPRIETAIRE/GERANT :** MME ANNE ROSE DENIS HAAS

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** Mme Anne Rose DENIS HAAS

**Murs :** Mme Anne Rose DENIS HAAS

**FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :** Création et exploitation de la Villa Rosa depuis 1982.

### CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

La Villa Rosa est un établissement de 8 chambres classées 2 étoiles. Doté d'un espace de détente et de bien-être, l'établissement bénéficie d'un cadre agréable. La nature et le respect de l'environnement représentent une dimension essentielle dans l'exploitation. Ainsi l'établissement adhère aux « Hôtels aux Naturel » et a obtenu le label « Clef Verte » en 2007. Le restaurant d'une capacité de 25 couverts propose une cuisine traditionnelle, agrémentée de fleurs et herbes sauvages. Les produits proviennent du jardin ou de producteurs locaux ayant choisi l'agriculture biologique.

L'établissement qui emploie 1 seul salarié, accueille exclusivement une clientèle de loisirs, d'origine française pour moitié. Le taux d'occupation s'élève environ à 50 %.

## PROJET

---

### DESCRIPTION :

Le projet vise la rénovation de 2 chambres, avec notamment mise en place d'un parquet en bois massif et la rénovation complète des salles de bains, ainsi que la rénovation et le réaménagement du coin détente et de la piscine. Une rénovation partielle de la façade est également prévue.

### OBJECTIF :

Ces travaux visent à rendre l'outil de travail plus performant en répondant davantage aux attentes de la clientèle.

Le but est également de rendre l'outil de travail plus efficace et de le mettre aux normes, afin de le rendre transmissible.

**EMPLOIS CREEES :** Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE :** **Mme Anne-Rose DENIS HAAS (statut commerçant)**

**BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :** **Mme Anne-Rose DENIS HAAS – Hôtel Restaurant Villa Rosa**  
APE : 5510Z  
SIRET : 311 360 044 00011  
Exploitation personnelle

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** Les travaux s'échelonnent sur l'année 2008 et début 2009.

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 98 998 €

Montant H.T. éligible : 98 725 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Rénovation complète de 2 chambres, y compris salles de bains
- Mises aux normes de sécurité (électricité et incendie)
- Aménagements extérieurs zone de loisirs (terrasse / piscine / spa)
- Rénovation espaces communs et salle petits déjeuners par application enduit naturel écologique

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Autofinancement | 14 316 € |
| Emprunt         | 60 000 € |
| Région Alsace   | 12 341 € |
| Département 68  | 12 341 € |
| Autres          |          |
| TOTAL           | 98 998 € |

Banque Populaire

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à Mme Anne-Rose DENIS HAAS – Hôtel restaurant Villa Rosa, une subvention de 24 682 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 98 725 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 12 341 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**